

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 septembre 2024*

Le cinq septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, M. Dominique GONTHIER, M. Tancrède LEROY, Mme Valérie ROLLO.

Absents non excusé : Mme Catherine PETIT, Thomas HELLEUX

Absents excusés : Christiane CHAMBON-CLAPIN a donné procuration à Monsieur Frédéric RENAULT

Secrétaire de séance : Frédéric RENAULT

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7

1- Budget Camping : Décision de modification :

Les décisions de modification suivantes, permettant d'équilibrer les différents chapitres du budget sont présentées :

- Section de fonctionnement dépenses :
Augmentation de crédits au 011-61528 de 50000€
Diminution de crédits au 023 de 24000€
- Section de fonctionnement recettes :
Augmentation de crédits au 013-6091 de 26000€
- Section d'investissement dépenses :
Diminution de crédits au 21-2157 de 6478€
- Section d'investissement recettes :
Diminution de crédits au 021 de 24000€

Après ces décisions de modification, la section de fonctionnement présente un équilibre à 481224,32€ et la section investissement un équilibre à 100122,16€

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

2- Remboursement d'un trop perçu au Camping

Vu la diminution de la surface de la parcelle emplacement n° 71 du fait d'une servitude pour armoire électrique, un remboursement d'un trop perçu de 261€ sera versé à l'occupant de la parcelle.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

3- Subventions exceptionnelles

L'association de la cantine scolaire de Dragey fait une demande de subvention exceptionnelle liée à des difficultés financières de son compte.

Une subvention exceptionnelle de 1000€ est accordée à ce titre.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 600€ sera versée au Comité des fêtes.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

4- Proposition de vente de deux parcelles communales non utilisées à un particulier de la commune de Dragey-Ronthon

Suite à la proposition de vente de deux parcelles à Dragey-Ronthon, la commune a reçu le 27 août une offre d'achat. Celle-ci concerne les parcelles cadastrées section 439 ZD 11 pour une contenance de 5a30ca et 439 ZB 12 pour une contenance de 21a00ca sur le secteur de Le Bas Fresne et Magny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition d'achat de 3000€, frais d'actes à la charge de l'acquéreur et autorise Mr le Maire à se rapprocher du notaire BESANCENOT de Dragey-Ronthon pour finaliser la procédure.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

5- Validation du devis de l'entreprise BODET

Mr le Maire fait part des travaux de réfection de l'horloge extérieure de l'église. L'entreprise BODET propose un devis pour la dépose de l'ancienne minuterie et paire d'aiguilles de l'horloge et mise en place d'un nouveau mécanisme pour la somme de 2632,80 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer celui-ci.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

6- Location logement presbytère -1^{er} étage- aile gauche

La convention d'occupation précaire conclue entre la commune et Mr Thomas Melly concernant le logement situé au 1^{er} étage du presbytère, aile gauche, arrivant à l'échéance le 31 octobre.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette demande de renouvellement en date d'effet du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 et fixe à 260 € le loyer mensuel.

Tous pouvoirs sont donnés à Mr le Maire pour signer la convention d'occupation précaire, cette convention pouvant être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre AR/LR et un préavis d'un mois.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents

La séance est levée à 19.30